AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Articles R.123-3 à R.123-27 du Code de l'environnement)

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Société COVEPA MICHELS - Commune de Montierchaume

- ◆ **OBJET**: Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter d'une installation de production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation sur le territoire de la commune de Montierchaume
- ◆ PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : Monsieur Fabrice ALOISI, Directeur technique ASV COVEPA MICHELS ZI de la Malterie 36 130 MONTIERCHAUME Téléphone : 02.54.29.41.24
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** COVEPA MICHELS ZI de la Malterie 36 130 MONTIERCHAUME
- ◆ DURÉE DE L'ENQUÊTE : MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 À 9H00 AU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 À 17H00 INCLUS
- ◆ LE DOSSIER est déposé en mairie de Montierchaume (siège de l'enquête publique) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert a cet effet. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante :

pref-be-ep-covepa@indre.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier complet est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de Montierchaume, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE

Le public pourra également obtenir des informations sur la demande sus-visée auprès de Monsieur Fabrice ALOISI, Directeur technique ASV – COVEPA MICHELS – ZI de la Malterie – 36 130 MONTIERCHAUME – Téléphone : 02.54.29.41.24 ou 06.32.96.79.43, ou par courriel à l'adresse suivante : <u>aloisi@asv-packaging.com</u>

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: Bernard GAUDRON, Cadre en entreprise retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie de Montierchaume aux jours et heures suivants:

- mardi 6 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- mercredi 14 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- jeudi 22 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale, à la mairie de Montierchaume ou par voie électronique a l'adresse susvisée, **au plus tard le jeudi 22 septembre 2022 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Montierchaume, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation environnementale assortie de prescriptions.